

ABTEILUNG FÜR AUSWÄRTIGES  
+ 12 SEP 1933 +  
NO

Affaires étrangères

Légation de Suisse  
en  
Allemagne

Berlin, le 8 septembre 1933.

Confidentiel

D/FK. - VIII 3/167.  
Votre C 42.A.45 a.- BX.

Sur points de vue développés  
dans cette lettre le 10 août  
beaucoup de ceux que j'ai  
intervenues moi-même dans la  
conférence qui s'est tenue  
réunie récemment dans  
la salle verte de C. des Etats.  
12.9.33 W

Mr. Feldscher  
pour une réponse  
dans la semaine prochaine  
les assurances obtenues par  
Mr. Jöhr à Berlin pour  
à l'attention de votre  
du 12 IX 1933

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Dans de précédentes circonstances déjà et, en dernier lieu, par sa lettre du 15 août, le Département m'avait demandé de le tenir au courant de ce que nous pourrions apprendre des résultats de pourparlers menés ici par des négociateurs suisses, officiels ou officieux, sans que la Légation y fût directement mêlée. Nous nous sommes, dans de tels cas, appliqués à nous et vous renseigner de notre mieux, avec d'autant plus de zèle et d'attention que c'est dans l'intérêt évident de la mission à accomplir par la Légation qu'elle se trouve éclairée au sujet de tout ce qui se passe entre les deux pays. Je ne soulève pas ici la question de savoir - dont j'ai dû vous entretenir cet été - si l'intérêt général ne commande pas que la Légation participe à telle négociation d'importance pour le présent et l'avenir.

C'est, dans ces conditions, que je me suis tenu, depuis mon retour ici, en rapport aussi étroit que possible avec M. Jöhr, du Crédit Suisse, d'abord, puis avec M. König, de la Lebensversicherungs- et Rentenanstalt, qui séjourne à Berlin en ce moment-ci. Vous connaissez sans doute la tâche de l'un et de l'autre, chargés de préciser et régler définitivement un certain nombre de points que soulève le moratoire des transferts allemand.

Je n'entre pas dans les détails de leur mission plus ou moins commune, d'une part, parce qu'elle concerne plutôt des arrangements de nature technique, d'autre part, parce que tous deux m'ont dit qu'ils renseigneraient directement et mieux que je ne saurais le faire les instances fédérales que cela concerne plus spécialement.

Monsieur M o t t a , Conseiller Fédéral,  
Chef du Département politique,  
B e r n e .



Ce que je retiens d'essentiel des déclarations de ces deux messieurs c'est que nos avis concordent en ce qu'un règlement réellement satisfaisant des points à discuter par eux pourrait impliquer un règlement d'ensemble acceptable quant aux conséquences du moratoire. On peut, bien entendu, être encore d'avis divergent à cet égard. Mais, si nous parvenons, en fin de compte, à sauver disons le 85% environ des paiements touchés par le moratoire, le sacrifice du reste ne semble guère justifier des mesures de rétorsion à prendre au sujet et à l'égard du moratoire même, comme le serait, par exemple, le "clearing" à imposer à l'Allemagne et dont on a tant parlé. Je reconnais sans autre que l'idée du "clearing" devait nécessairement se présenter à l'esprit en présence d'une situation économique où nous n'aurions plus grand'chose à perdre. Il y aurait, par contre, à perdre et peut-être beaucoup à perdre si nous écartions, sans motif déterminant, les arrangements financiers déjà pris et à compléter encore par les négociations en cours. Que, pendant que celles-ci se poursuivent ici, on continue à jeter l'alarme en Suisse et à menacer de mesures visant précisément le moratoire ne me paraît pas une tactique sans autre compréhensible. Ou bien on souhaite et escompte encore l'aboutissement des négociations qui se poursuivent par des personnalités vraiment compétentes et on s'impose dans les menaces la réserve désirable, ou bien on ne tient ou ne croit pas à une entente et qu'alors on renonce à poursuivre des pourparlers dont on pourrait dire, le cas échéant, qu'ils ont assez duré.

Je connais suffisamment les difficultés que rencontre, en particulier, notre exportation vers l'Allemagne et celles que la concurrence allemande nous crée dans des pays tiers pour comprendre toutes les préoccupations qu'elles inspirent à notre économie nationale. Mais il ne semble point indispensable de compromettre, tant qu'une chance d'accord subsiste, les arrangements financiers peut-être possibles en provoquant vraisemblablement du même coup une lutte générale

dans l'ordre économique avec l'Allemagne. On est, certes, mieux en mesure en Suisse d'en apprécier toutes les conséquences. Elles me paraissent, à moi, si étendues que de chercher à les limiter et les endiguer, non à tout prix, mais s'il reste une possibilité, est encore un devoir de l'heure présente.

Si, dans le domaine des relations commerciales proprement dites, de nouveaux arrangements immédiats ou, à leur défaut, des mesures de réciprocité devaient s'imposer, on ne voit pas pourquoi il faudrait absolument y lier des mesures inspirées par le moratoire. Il serait désirable sans doute de pouvoir compenser le déchet des paiements par quelques importations d'Allemagne en Suisse, d'entente avec le gouvernement allemand. A défaut d'une telle entente, il ne sera pas encore nécessaire, espérons-le, d'agir selon le principe du tout ou rien. Le règlement de la situation découlant du moratoire des transferts est - je garde, à cet égard, mon opinion précédemment exprimée - trop délicat pour se faire sans l'assentiment ni de l'Allemagne ni des autres pays créanciers, à moins d'une nécessité absolue.

Il était de mon devoir de vous soumettre ces quelques réflexions au moment où des pourparlers plus étendus vont probablement s'engager. Elles ne sont pas nouvelles de ma part; mais je les vois partagées par des personnes dont la compétence ne saurait être mise en doute.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma très haute considération.

